

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE METZ  
CANTON DU PAYS MESSIN

**Mairie de CHIEULLES**  
**16 rue de la Chapelle**  
**57070 CHIEULLES**

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUILLET 2025



**Présents** : Jean-Louis BALLARINI Maire, Nicole SEVESTRE 1<sup>ère</sup> adjointe, René ECKENFELDER 2<sup>ème</sup> adjoint, Michel ARTISSON, Gautier KALMES, Edith BOHRER-JAUZE, Martine POINSIGNON-COSTA

**Absents** : Fabienne RESTELLI

**Excusés** : Pierre BERTRAND, Alain LURION

**Procurations** :

Date de la convocation : 04/07/2025

Date de l'affichage : 04/07/2025

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de procuration : 0

Nicole SEVESTRE est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance est ouverte à 20h30 et donne lecture de l'ordre du jour

**Ordre du Jour :**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 08/04/2025,
- Installation panneaux photovoltaïques toiture du centre socioculturel
- Location centre socioculturel « centre parental le nid »
- Alarme centre socioculturel
- Demande de subvention
- Neutralisation de l'attribution de compensation de Metz Métropole
  
- Informations diverses

### **DCM 2025/13 Approbation du procès-verbal du 29 juillet 2025**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 29/07/2025

**Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0**

### **DCM 2025/14 Installation panneaux photovoltaïques toiture centre socioculturel**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le devis, proposé par la société BH électricité de Sarreguemines, pour la pose de 21 panneaux photovoltaïques sur la toiture terrasse du centre socioculturel a été signé le 05 mai 2025.

Lors du dépôt du dossier de demande de subvention il a été conseillé au Maire de se rapprocher d'un bureau d'études. Le mercredi 04 juin une réunion a eu lieu avec la société CAP CONSEIL qui est spécialisée dans les études de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques. Il s'avère que l'avis du SDIS est nécessaire du fait que la salle est un ERP. Il faut aussi une étude de structure et s'assurer que l'étanchéité existante est compatible.

La société EBI d'Ennery, qui a réalisé l'étanchéité de la toiture terrasse a confirmé que les matériaux utilisés lors de la construction du bâtiment ne tenaient pas compte de la pose éventuelle de panneaux solaires. Pour poser ces panneaux il faudrait refaire l'étanchéité qui a déjà 15 ans et prévoir la pose d'un revêtement isolant.

Par ailleurs la toiture n'est plus sous garantie décennale. Cette garantie en général est demandée par le poseur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de renoncer à la pose des panneaux photovoltaïques sur la toiture terrasse du centre socioculturel.
- Autorise le maire à annuler le marché et régler les dépenses administratives engagées par la société BJ électricité

**Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0**

### **DCM 2025/15 Tarif préférentiel pour la location du centre socioculturel**

Le centre parental le NID, situé à Metz souhaite louer la salle du centre socioculturel pour organiser un repas de bienfaisance afin de récolter des fonds leur permettant de financer des actions en faveur des familles qu'il accueille.

Le tarif de la location de la salle fixé par délibération en date du 17/09/2024 est de 900 euros pour 48 heures.

La location a été demandée pour le vendredi 21 novembre 2025.

L'association souhaite obtenir un tarif en faveur de l'organisation de son repas de bienfaisance.

Le conseil municipal décide :

- De fixer à titre exceptionnel la location pour la journée du 21 novembre à 450 euros,
- Charge le maire ou son représentant à finaliser le contrat pour cette location exceptionnelle.

**Pour : 7      Contre : 0      Abstention : 0**

## DCM 2025/16 Alarme centre socioculturel

Le Maire expose :

La fermeture du réseau cuivre est prévue prochainement dans la commune.

L'alarme de la salle du centre socioculturel ne sera plus active.

La société PROTECTYS qui a réalisé l'installation initiale propose deux devis :

- Pour la mise en place d'une passerelle GPRS afin de transmettre les informations d'alarme chez le télésurveilleur du système existant gamme CD. Il précise que le matériel n'est plus commercialisé par ARITECH depuis de nombreuses années. Remplacement des batteries de l'installation et essais du système pour un montant de 834 euros TTC.
- Pour le remplacement de la centralisation d'alarme intrusion. Remplacement des batteries de l'installation et essais du système pour un montant de 2 040,00 euros TTC.
  
- Fourniture d'une carte SIM à la charge de la mairie dans les deux devis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis N° DS2500439 pour un montant de 2 040,00 euros TTC,
  
- Autorise le Maire à signer le devis et toutes les dépenses si afférentes.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

## DCM 2025/17 : Neutralisation de l'attribution de compensation de Metz Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2 et L2321-3 et R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'utiliser le dispositif de neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation en investissement prévu par l'instruction M57
- Autorise en conséquence M. le Maire à signer tous les documents afférents.

**Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0**

La séance est levée à 21h30.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jean-Louis BALLARINI

Nicole SEVESTRE